

Restauration

de l'église

Saint-Martin

de Morvillars

-

Méziré



**RESTAURATION DE L'EGLISE
SAINT MARTIN DE MORVILLARS/MEZIRÉ**

Lancement officiel de la souscription publique

Samedi 21 mai à 14h30 en mairie

Les financeurs :

- **Damien Meslot président de la CAB**
- **Francis Cottet élu de la Région Bourgogne-Franche-Comté**
- **Christophe Viellard pour VMC**
- **la Fondation du Patrimoine**
- **le Crédit Agricole**

La population est invitée et bienvenue.

Eglise érigée de 1883 à 1886



Saint Juvénal

plaque des bienfaiteurs

CETTE ÉGLISE
Élevée à la Gloire de Dieu
par les très Généreux
François Christophe Nicolas Juvénal
VIELLARD-MIGEON
Maître de Forges, ancien Député, Sénateur
Président du Conseil Général du Haut Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre de S. Grégoire le Grand
et par Dame
Marie Laure MIGEON
son Epouse
a été donnée à la Paroisse de
MORVILLARS
qui conserve une éternelle Reconnaissance
à ses Bienfaiteurs
ÉRIGÉE
de 1885 à 1886



Sainte Laure



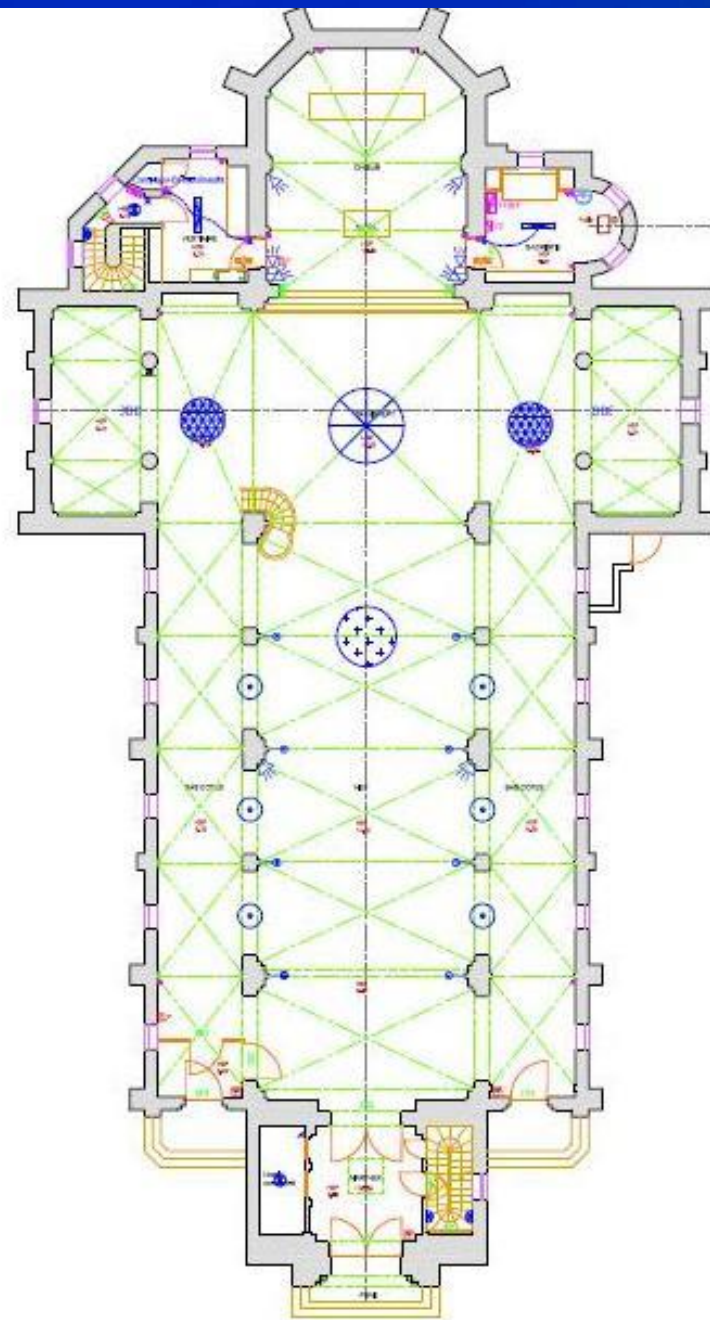
**Association pour la restauration et la
sauvegarde de l'église de Morvillars
(création : février 2013)**

1^{ère} phase de travaux - Fin 2013 - début 2014

Sécurité : un nouveau tableau



TRAVAUX de SECURITE et d'EMBELLISSEMENT (électricité)

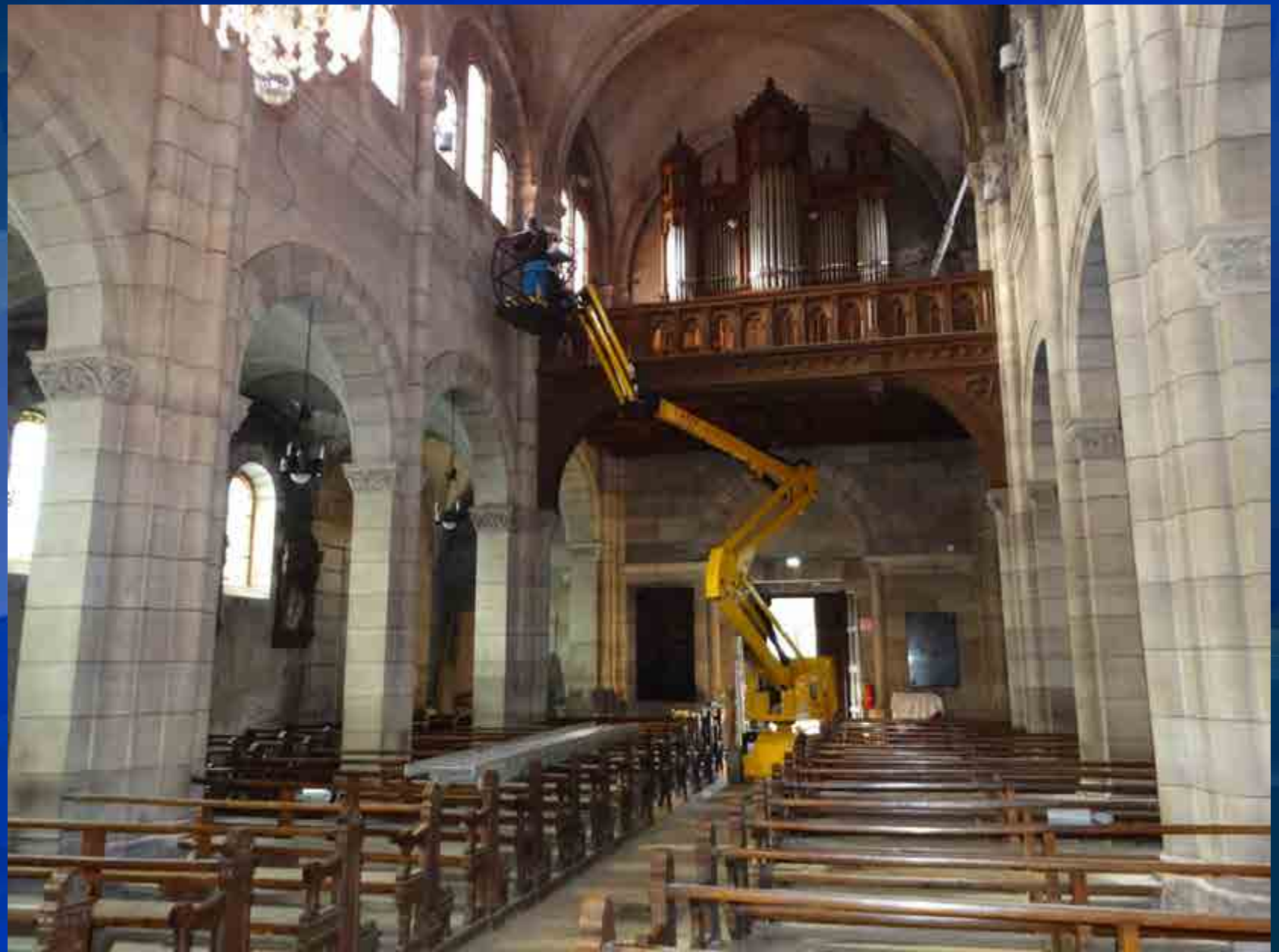


Des kilomètres de fil électrique











MISE EN LUMIERE (samedi 19 avril 2014)



L'église Saint-Martin mise en lumière

Le 28/05/2014

L'église Saint-Martin, propriété des communes de Morvillars et de Méziré, a été remise aux normes de sécurité pour l'installation électrique. Mais pour valoriser cet élément du patrimoine, elle a été mise en lumière à l'intérieur et à l'extérieur.

En avril 2012, l'église était menacée de fermeture. Le préfet mettait en demeure les deux communes de Morvillars et de Méziré de procéder à des réparations et mises aux normes de toute l'installation électrique, devenue obsolète et dangereuse.

La commune de Morvillars a réagi et a entraîné la commune de Méziré. En effet, les réparations des églises sont à la charge des communes. Les élus et les paroissiens sont fiers de leur église à l'architecture remarquable. Les deux communes ont donc fait procéder à la remise aux normes complète de l'installation électrique, dont 90 % avait plus d'un siècle.

Le conseil municipal de Morvillars a estimé qu'il était judicieux de procéder à une mise en valeur intérieure et extérieure de l'édifice. Les travaux ont été menés dans la foulée. Seule la commune de Morvillars s'est engagée dans cette démarche.

Françoise Ravey, maire, et son conseil ne devraient pas le regretter car la somme des subventions attendues, principalement de la Fondation du Patrimoine, devrait quasiment couvrir les frais engagés.

L'État, qui a pressé pour effectuer les travaux, a accepté de verser une subvention importante par le biais de la préfecture. Une souscription publique a été lancée, en collaboration avec l'association de sauvegarde de l'église et ses bénévoles.



■ Un vaisseau de lumière sur la colline inspirée.

Elle est bien accueillie. A la date du 26 mai, 18130 € ont déjà été collectés.

Pour les siècles à venir

La famille Viellard s'est également impliquée fortement. La construction de cette église a été financée par Juvenal Viellard et son épouse Laure Migeon. Ils en ont fait don aux communes de Morvillars et Méziré en 1882. Ce fut un cadeau, mais également une charge... car ils ont fait don en même temps de son entretien pour les siècles à venir...

Néanmoins, la famille Viellard, très attachée à cet édifice, est loin de s'en détourner. Ses descendants ont organisé une souscrip-

tion auprès de chaque membre de la famille.

Après quelques essais, les illuminations ont débuté le 19 avril avec mise en lumière intérieure et extérieure de l'église. La date n'a pas été choisie au hasard : l'abbé Vauchy avait souhaité que la mise en lumière de l'église ait du sens. Françoise Ravey a donc accepté que l'inauguration soit programmée pour Pâques, la fête de la lumière.

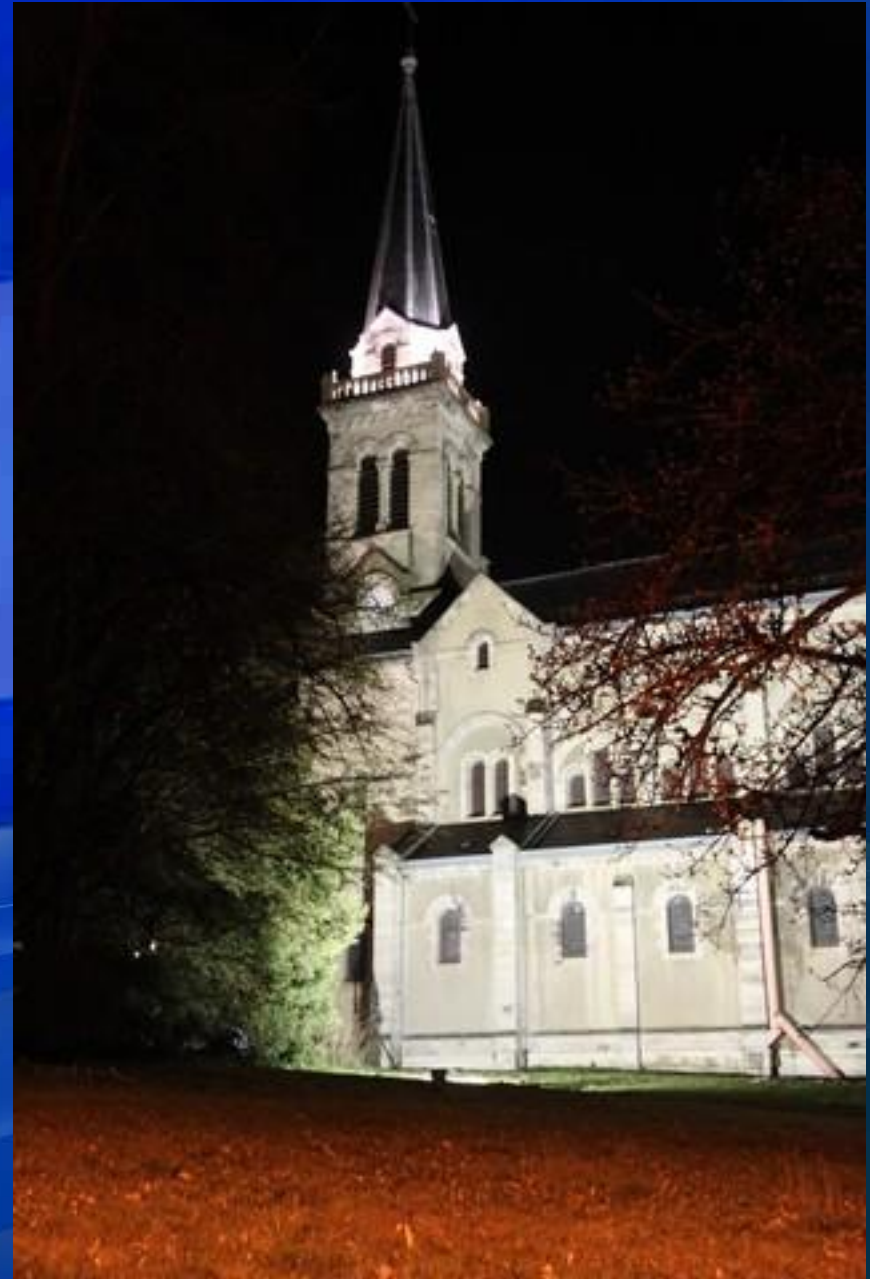
Précision importante : par ces temps de crise, l'énergie est précieuse. L'éclairage extérieur de l'église et des vitraux est branché sur l'éclairage public et réglé par une minuterie. Malgré la con-

sommation supplémentaire occasionnée par l'illumination de l'église, des économies seront réalisées grâce à la pose d'horloges astronomiques qui réduiront globalement la facture énergétique communale.

Cet élan se poursuivra, car d'autres travaux vont suivre : chauffage, infiltrations d'eau, toiture... Un concert inaugural est programmé cette année, probablement dans le deuxième semestre.

Les bulletins de souscription sont encore disponibles sur le site de la commune : www.morvillars.fr.

Des photos, signées Gérard Pascal, peuvent être également consultées sur le site.



Plan de financement (1^{ère} phase)

DÉPENSES		RECETTES	
	Montant		Montant
Maîtrise d'œuvre	16 153 €		
Mise aux Normes	89 962 €	Etat DETR	<u>23 658 €</u>
	66 304 € Soit 33 152 € / Commune		
Embellissement	46 799 €	Souscription Fondation du Patrimoine	32 226 €
		Fondation du Patrimoine	10 000 €
	4 573 € Pour <u>Morvillars</u>		<u>42 226 €</u>
Total général	136 761 €	Total des « aides »	65 684 €

- Les travaux de remise aux normes (électricité) ont coûté 66 304€ aux deux communes de Morvillars et de Méziré, soit 33 152 € pour chaque commune.
- Les travaux d'embellissement (éclairages intérieur et extérieur de l'église) ont coûté 46 799€.
- Ils ont été pris en charge par la seule commune de Morvillars.
- Le montant de la souscription publique et l'aide de la Fondation du Patrimoine de Franche-Comté s'élèvent à 42 226€.
- La part restant à la charge de la commune de Morvillars est de 4 573€.

Résultat de la souscription 2014

- La souscription a concerné 70 donateurs qui ont versé 33 330 €, dont les membres de la famille Viellard.
- La Société Viellard Migeon et Compagnie a également versé 14 330 €.
- La souscription a rapporté la somme nette de 32 226,10 €, déduction faite des frais de gestion de la fondation du patrimoine (3 % des sommes récoltées).
- Merci aux généreux donateurs.

Fondation du Patrimoine : un chèque de 42 226,10 €



Fondation du patrimoine - souscription église 26-11-2014

Un moment solennel : la remise du chèque avec (de gauche à droite : Didier Pierre, Christophe Viellard, Françoise Ravey et Paul Bacchetta)

Journées du patrimoine – septembre 2013



Visite de l'église
et de la crypte



- avec les scolaires
- avec le public

Deux chorales pour un concert



Octobre 2015

Abattage des arbres



- *Abattage des grands épicéas vieux de 130 ans, qui arrivés à maturité, devenaient dangereux et gênaient l'installation des mats d'éclairage (février 2014)*
- *Abattage des arbres du verger pour dégager la vue sur l'église (2015)*



2^{ème} phase de travaux Printemps 2016

Appel d'offres Décembre 2015

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Annnonce envoyée à la publication sur :
Portail marché public de l'agglomération de Belfort :
<https://www.marches.agglo-belfort.fr/>
L'Est Républicain

10/12/2015

Marché publics de travaux

- 1 - Identification de la collectivité qui passe le marché : commune de Morvillars, représentée par M^{me} le Maire.
- 2 - Mode de passation : procédure adaptée passée en application de l'article 28-1 du Code des marchés publics.
- 3 - Objet du marché : rénovation de la toiture de l'église de Morvillars/Méziré.
- 4 - Décomposition de la consultation et lieu d'exécution : les travaux se dérouleront sur une durée prévisionnelle de 2 mois, plus une période de préparation de 1 mois.
Démarrage des travaux à compter de l'ordre de service.
Le marché est constitué de 2 lots :
 - lot 1 : couverture ardoise, zinguerie ;
 - lot 2 : reprise maçonnerie.Lieu d'exécution : rue de l'Eglise à Morvillars - 90120.
- 5 - Retrait du dossier de consultation à titre gratuit : Cabinet ROVIL, 6, rue du Rhône, 90000 Belfort, tél. 03.84.90.12.40, fax : 03.84.90.12.41, rovil@rovil.com
- 6 - Renseignements techniques : Cabinet INGB, Site de l'Espérance, 1, rue du Merimont, 90000 Belfort, téléphone : 03.84.21.32.32, fax : 03.84.28.85.90, bureau@espace-ingb.com
- 7 - Visite sur site : une visite sur site obligatoire sera organisée par le maître d'œuvre. Elle se déroulera le mercredi 16 décembre 2015 de 14 h à 16 h.
- 8 - Date limite de réception des offres : le jeudi 31 décembre 2015 à 11 h.
- 9- Conditions et justifications à produire quant aux capacités des candidats, critères d'attribution des marchés : ces renseignements figurent dans le règlement de la consultation.
- 10 - Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- 11 - Date d'envoi de l'avis à la publication : le mardi 8 décembre 2015.

Françoise RAVEY, maire
401821700



Souscription publique de la Fondation du Patrimoine pour sauver notre église !

Souscription lancée par :

- la Fondation du Patrimoine de Franche-Comté
- l'association pour la restauration et la sauvegarde de l'église de Morvillars/Méziré
- les mairies de Morvillars et Méziré
- l'entreprise Viellard-Migeon et Cie



Toiture : des travaux impératifs

Le toit de l'église présente de graves signes de détérioration dus au temps.

Les deux conseils municipaux de Morvillars/Méziré sont dans l'obligation de procéder à des travaux impératifs. Ils concernent la toiture complète, sauf le clocher.

- Changement des chéneaux, noues et ardoises,
- Contrôle et traitement de la charpente en bois,
- Reprise de la maçonnerie des éléments en pierre infiltrés,
- Reprise du plâtre et de la peinture (à l'intérieur) suite à des dégradations, infiltrations et suppression du conduit de cheminée.



Changement des ardoises



Contrôle et traitement de la charpente



Reprise de la maçonnerie des éléments en pierre infiltrés



Reprise du plâtre et de la peinture (à l'intérieur) suite à des dégradations et infiltrations



Changement des chéneaux et de la zinguerie



Suppression du conduit de cheminée



Travaux en cours



Appel au mécénat populaire

Le montant global des travaux est estimé à environ 262 460€.

Soucieuses de préserver leur patrimoine, les communes de Morvillars/Méziré ont entrepris de restaurer leur église.

Elles sont soutenues par :

- la Région Franche-Comté pour 90 893€,
- la Communauté de l'Agglomération Belfortaine pour 80 000 €
- et la Fondation du patrimoine.

Mais c'est encore insuffisant ! Au travers du mécénat populaire, nous sollicitons le soutien de la population en complément pour préserver notre patrimoine commun



Souscription publique et Fondation du Patrimoine



- Une souscription publique est donc proposée pour compléter le financement.
- La Fondation du Patrimoine s'engage à nouveau (comme en 2014) à verser 1€ pour un 1€ récolté jusqu'à un plafond de 10 000 €.
- Il restera donc un montant d'environ 40 000 € de travaux à pour chacune des communes de Morvillars et de Méziré.

Bons de souscription

LA FONDATION DU PATRIMOINE

STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est un organisme dynamique au carrefour du privé et du public. Habilitée conjointement par le Ministère de l'Economie et des Finances et par le Ministère de la Culture et de la Communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces. Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus par notre fondation sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'Etat.

ORGANISATION

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale, grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés. Des délégués bénévoles départementaux sont au plus près des porteurs de projets.

MISSION

La Fondation du patrimoine a reçu pour mission initiale de sauvegarder et mettre en valeur les très nombreux édifices méconnus et donc menacés, bâtis au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages. Elle participe à la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité. Au vu des dernières prérogatives confiées par l'Etat, la Fondation du patrimoine assure une réelle mission d'intérêt public.

CONTACTS

Fondation du patrimoine de Franche Comté

Maison du Bâtiment - BP 1239

25 004 Besançon cedex

Tél : 03 84 47 95 14

franchecomte@fondation-patrimoine.org

www.franchecomte.fondation-patrimoine.org

Coordonnées du maître d'ouvrage

Mairie de Morvillars - Téléphone : 03 84 27 80 30

Mail : communedemorvillars@orange.fr

Avec le concours de l'Association pour restauration
et la sauvegarde de l'église Morvillars-Meziré

Tel : 03 84 27 78 93



Département de la restauration de l'église

Ce diplôme a été imprimé grâce au concours de
VIELLARD MIGEON & COMPAGNIE

FONDATION



PATRIMOINE
FRANCHE-COMTÉ

SOUSCRIPTION

FAITES UN DON !

www.fondation-patrimoine.org/43203



RESTAURATION DE L'EGLISE
SAINT MARTIN DE MORVILLARS / MEZIRÉ

Les bons de souscription ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de Morvillars et de Méziré.

Ils sont également disponibles en mairie des 2 communes et téléchargeables sur le site de la commune de Morvillars.

Fondation du patrimoine de Franche-Comté

Maison du Bâtiment – B.P. 1239

25004 Besançon cedex

HISTORIQUE

La première église de Morvillars est mentionnée en 1322. La nef menaçant a été reconstruite en 1752.

Après la révolution, en 1793; l'église et le presbytère sont mis en vente. L'église est rachetée par un paroissien de Méziré, Monsieur Bron, qui empêche toute profanation et la rend au culte dès que celui-ci est à nouveau autorisé.

En 1882, la vieille église de 1752 est détruite et permet la construction de l'église actuelle. Les premiers travaux de construction de la nouvelle église débutent en février 1883 et s'achèveront trois ans plus tard.

La construction de cette église de style roman est financée par Monsieur Juvénal Viellard et son épouse. Ils en feront don aux communes de Morvillars et Méziré dès 1882.



LE PROJET

Le toit de l'église présente de graves signes de détérioration dus au temps.

Les deux conseils municipaux de Morvillars/Méziré sont dans l'obligation de procéder à des travaux impératifs. Ils concernent la toiture complète, sauf le clocher.

- Changement des chéneaux, noues et ardoises,
- Contrôle et traitement de la charpente en bois,
- Reprise de la maçonnerie des éléments en pierre infiltrés,
- Reprise du plâtre et de la peinture intérieures suite à des dégradations, infiltrations et suppression du conduit de cheminée.

Le montant global des travaux est estimé à 230 000€.

Soucieuses de préserver leur patrimoine, les communes de Morvillars/Méziré, soutenues par la Région, la CAB et la Fondation du patrimoine, ont donc décidé de restaurer leur église.

Au travers du mécénat populaire, nous sollicitons votre soutien pour préserver notre patrimoine commun.



**Apportez votre soutien à cette restauration,
et profitez d'une réduction d'impôt**
Par exemple

Pour un particulier, un don de 100 € est une économie d'impôt de 66 €. (Au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune, un don de 100 € est une économie d'impôt de 75 €).

Pour une entreprise, un don de 500 € est une économie d'impôt de 300 €.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration de l'église St Martin de Morvillars/Méziré, et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds substitués à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutit pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de :euros

et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

Chèque à l'ordre de :

«Fondation du patrimoine – église de Morvillars»

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable ou de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus (le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque).

Nom ou Société :

Adresse :

Tél : Mail :

Comment faire votre don ?

PAR COURRIER : Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la Fondation du patrimoine de Franche Comté (voir coordonnées au dos).

PAR INTERNET : Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/15303

Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association seront également destinataires; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Franche Comté.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'est pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Projet financier (2^{ème} phase)

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	8 640€	Subvention Région Franche Comté	90 893€
Couverture Zinguerie	220 000€	Subvention CAB	80 000€
Reprise maçonnerie	26 700€	Fondation du Patrimoine	10 000€
		Souscription Publique	???
		Participation commune de Méziré	40 778.50€
Coordination mission sécurité Protection santé	7 110€	Participation commune de Morvillars	40 778.50€
TOTAL	262 450€	TOTAL	262 450€

Les entreprises

- Maîtrise d'ouvrage: I.N.G.B. Belfort
- Contrôle coordination S.P.S: Alpes Contrôles Belfort
- Eurl DURAND Fils Valentigney
- PATEU & ROBERT Besançon





**Ding, dong !
Ding, dong !**

**L'église est
désormais
sécurisée et
protégée
de la pluie...
pour au moins
un siècle !**



**Merci aux
financeurs et aux
souscripteurs.
Grâce à tous
l'église sera sauvée
et nous
transmettrons ce
patrimoine aux
générations
futures.**



Merci aux photographes

Jean Michelat – Est Républicain

Gérard Pascal

Françoise Ravey – Maire de Morvillars

Patrice Boufflers







Morvillars - 21 mai 2016 / Réalisation : P.B